

Liberté Pour VINCENZO !!!

Arrêté le jeudi 8 Août et détenu depuis à la prison de Vezin le Coquet près de RENNES
Nous, **Comité de Soutien de Vincenzo**, exigeons l'arrêt de la
procédure de renvoi vers l'Italie et sa remise en liberté !

- **Rappel des faits :**

Jeudi 8 Août, Vincenzo Vecchi qui vit à Rochefort en Terre (Morbihan) depuis 8 ans, sans aucune histoire et complètement intégré à la vie locale, est arrêté par la police. Son arrestation à lieu sous mandat d'arrêt européen. Il est incarcéré au centre de détention de Vézin le Coquet près de RENNES, pour une procédure de renvoi vers l'Italie.

- **A L'origine des faits :**

Vincenzo a participé en 2001 à Gênes au contre-sommet du G8, en 2006 à un rassemblement non-autorisé s'opposant à la tenue d'une manifestation fasciste déclarée à Milan.

- **La justice italienne l'a condamné à 13 ans et 3 mois de prison, pour avoir participé à ces deux manifestations.**

Durant les manifestations de Gênes et après, la répression policière a été très forte avec des centaines de blessés et un militant tué dans la rue, des militants.e.s prises d'assaut la nuit et soumises à des actes de torture par la police italienne au sein de l'école DIAZ. Par la suite, une quinzaine de manifestant.e.s ont été arrêtées et condamnées à des peines lourdes (8 à 15 ans fermes) sous le chef d'inculpation officielle de « Dévastation et Pillage » (cf plus loin : code Rocco). Vincenzo en faisait partie. Devant cette inculpation injuste et disproportionnée, il décide d'échapper à la prison et arrive alors à Rochefort en Terre.

- **Pourquoi Un comité de soutien ?**

Parce qu'avant tout Vincenzo est notre ami, notre voisin, notre camarade. Nous pensons également que sa condamnation en Italie est illégitime, son arrestation en France indigne et qu'elle revêt un caractère éminemment politique! Nous nous devons de nous y opposer en nous organisant pour obtenir sa libération et l'arrêt de la procédure de renvoi!

En effet, nous contestons la **légitimité de la condamnation** et ce à deux niveaux :

- Par rapport à la manifestation de Gênes, la répression policière d'une extrême violence a été condamnée par différentes instances internationales, dont l'une des dernières en 2015 par la Cour Européenne des droits de l'homme (CEDH), qui a assimilé les actes des policiers à des « actes de torture ». L'Italie a été condamnée pour n'avoir jamais poursuivi en justice, ni même identifié, les auteurs de ces violences policières contre des militant.e.s altermondialistes, en marge du sommet du

G8 à Gênes en 2001. Ce qui bien évidemment peut questionner la légitimité des jugements lourds à l'encontre des manifestant.e.s

- Le chef d'accusation sur lequel est basé le jugement « Dévastation et pillage », considéré comme un crime contre l'ordre public, a été introduit par le code Rocco de 1930 (en période fascisante) et est encore en vigueur aujourd'hui pour réprimer les révoltes de rue. Il permet de condamner à des peines de prison de 8 à 15 ans les auteurs de dégâts matériels. **Par le délit de 'concours moral', l'État italien affirme aussi qu'il n'est pas nécessaire de participer directement à des actions de révolte pour connaître les faveurs de la répression, il suffit simplement pour cela d'être présent là où elles se déroulent sans empêcher les autres de les accomplir. La seule présence de Vincenzo à ces manifestations a donc suffi à ce que l'état italien le condamne pour l'exemple, sans avoir à prouver sa culpabilité directe dans les faits reprochés.**

Nous pensons également que cette arrestation et ce possible renvoi en Italie ont un caractère éminemment politique. En effet, l'extrême droite participe de plus en plus fortement au gouvernement italien. Vincenzo ayant été engagé dans la lutte antifasciste, et les accusations prononcées contre lui étant liées à des actions anti-fascistes, il semble plus qu'évident qu'il servira d'exemple dans cette affaire.

- **Objectifs du comité de soutien :**

Notre 1er objectif est d'**empêcher le renvoi** et de retarder la procédure afin de donner le temps pour assurer une vraie défense à Vincenzo. Nous espérons qu'il reste en France et ne soit pas « livré » à la justice italienne. Nous voulons **aider à sa défense juridique**. Des frais importants sont et vont être engagés pour payer les frais de justice, avocats, etc. C'est pourquoi nous allons faire appel aux dons de toutes les personnes qui le souhaitent via des **collectes de fonds** (voir le site internet) !

Nous appelons ainsi toutes les personnes qui le souhaitent à manifester leur soutien à Vincenzo ! Tous-tes ensemble, exigeons l'arrêt de la procédure de renvoi et sa remise en liberté !!! Liberté pour Vincenzo !!!

Pour soutenir Vincenzo, vous informer, suivre les actions :

le site Internet	:	www.comite-soutien-vincenzo.org	la
page Facebook	:	@soutienvincenzo	
		Nous contacter pour participer au Comité de soutien	le
mail	:	comite.soutien.vincenzo@gmail.com	

En retournant ce tract, vous pouvez afficher votre soutien à Vincenzo partout : dans la rue, sur les vitres de votre voiture, à la porte de votre immeuble, etc.